



• CAP VERS VOS COMPÉTENCES •

Devenez JARDINIER PAYSAGISTE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ✓ Aménager et entretenir les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.
- ✓ Travaux d'aménagement : planter des végétaux, l'engazonner et la mise en place d'infrastructures (petits ouvrages et installations inertes...).
- ✓ Travaux d'entretien : assurer la maintenance des aménagements, des espaces végétalisés et entretenir les matériels utilisés.

Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

PUBLIC CONCERNÉ - RÉMUNÉRATION - FINANCEMENT

Le **POEC** s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, ou aux particuliers / salariés en reconversion.

La formation et la rémunération sont prises en charge par OCAPIAT et France Travail.

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉ-REQUIS

- Être majeur et mobile
- Être demandeur d'emploi inscrit à France Travail, indemnisé ou non
- Être un particulier ou un salarié en reconversion
- Avoir un projet professionnel en adéquation avec la formation

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule en 400 heures dont 270 heures en centre de formation et 130 heures en entreprise.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes utilisées s'appuient sur une alternance de phases démonstratives et de phases de mise en pratique.

Les intervenants sont des formateurs permanents du CFPPA d'Amiens Le Paraclet et possèdent par leurs différentes expériences professionnelles un regard pointu sur les exigences des métiers agricoles et particulièrement en conduite d'engins agricoles.

CONTENU DE LA FORMATION

En Unités Capitalisables Professionnelles

UCP1 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

UCP3 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

FORMATION AXÉE SUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Cours théoriques et pratiques, retours d'expériences
- Travaux pratiques sur le site et chantiers extérieurs
- Salle de cours, CDI, CDR, salles informatiques
- Plateaux techniques adaptés au domaine professionnel
- Parc paysager et arboré
- Entrepôt de matériel et matériaux utilisables pour l'aménagement de l'espace
- Matériel professionnel pour l'aménagement de l'espace
- Matériaux utilisables pour l'aménagement de l'espace

MODALITÉS D'ÉVALUATION – VALIDATION

L'évaluation des acquis se fait par des mises en situation professionnelle et un entretien avec un formateur.
Validation sur les 2 UC du CAP Jardinier Paysagiste.

DÉBOUCHÉS

Le **POEC** permet d'accéder à des postes d'ouvrier paysagiste, mais permet également la poursuite d'études en Bac Pro, CAPA, BTS, Titre pro, CS AE.

ACCESSIBILITÉ

Nos bâtiments et notre site sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin spécifique (adaptation pédagogique, outils d'appui), les adaptations nécessaires seront évaluées et définies lors d'un entretien personnalisé.

COMMENT S'INSCRIRE ? – CONTACTS

Inscription via France Travail ou contacter directement le CFPPA pour convenir d'un entretien de motivation et effectuer un test de positionnement :

- par email à cfppa.amiens@educagri.fr
- par téléphone au 03.22.35.30.20